



## **PREAVIS NO 03/2024**

Du 30 avril 2024

**CONCERNANT**

**L'EXTENSION D'UN TROTTOIR EXISTANT ET LA CREATION D'UN TROTTOIR  
AU CH. DU SIGNAL (Z.I. DU VERNEY)**

### **LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le vice-Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

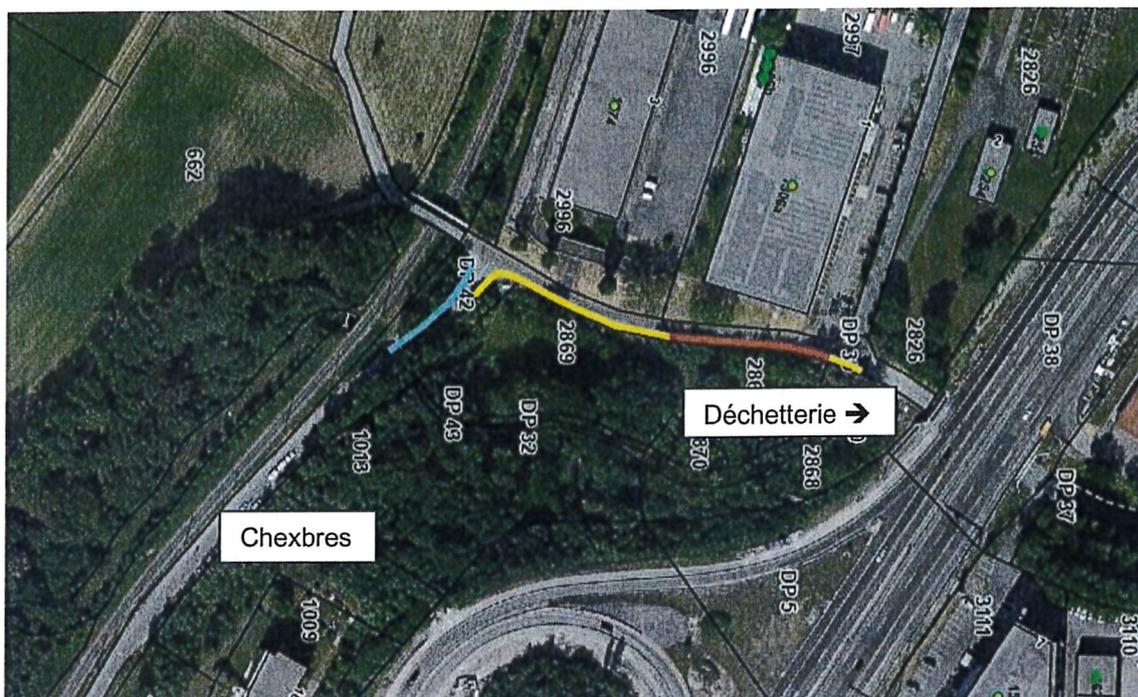
Le Ch. du Signal dessert une grande partie des entreprises situées dans le secteur de la Z.I. du Verney et permet de relier la Commune de Puidoux à la Commune de Chexbres.

A l'heure actuelle, le trottoir existant n'est pas continu et ce projet permettrait :

- De prolonger le trottoir existant au Ch. du Signal depuis la limite avec la Commune de Chexbres
- De sécuriser le cheminement piétonnier, matérialisé actuellement au sol par un marquage jaune, par la création d'un nouveau trottoir
- De favoriser la mobilité piétonne des écoliers
- De sécuriser le trafic important d'écoliers et de piétons se déplaçant entre Puidoux/gare CFF et le haut du territoire de la Commune de Chexbres

De plus, l'éclairage public a été installé en fin d'année 2023 afin de sécuriser cet itinéraire l'hiver.

## 2. Description du projet



Le projet comprend, pour une longueur totale de 190m :

- Tronçon bleu : Prolongation du trottoir de type « piste cyclable ». Celui-ci est défini ainsi afin de garder une continuité esthétique par rapport au trottoir réalisé sur Chexbres
- Tronçon jaune et rouge : Création d'un nouveau trottoir jusqu'à l'ouvrage existant

La création du trottoir sur le tronçon rouge nécessite une emprise de 22 m<sup>2</sup> sur la parcelle 2869, propriété de la Commune de Puidoux. Les travaux prévus dans la zone de verdure de la parcelle 2869, hors zone à bâtir, ne sont pas conformes à la destination de la zone (art. 18 et 22 LAT).

Par conséquent, le Domaine Public (DP) des routes devra être modifié afin que l'emprise des travaux soit entièrement comprise à l'intérieur du DP des routes.

En raison de la présence du biotope de la réserve des Tréflons et de la largeur d'environ 1m50 des trottoirs existants, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) préavise favorablement notre demande pour la création d'un trottoir d'une largeur de 1m50 en lieu et place d'une largeur de 2m00 imposée dans la norme VSS 640'070<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les 2 trottoirs qui se font faces, un rang de pavés sera posé à la place des bordures afin de matérialiser l'aide à la traversée pour les piétons. Aucun passage piéton n'est prévu.

### 3. Financement

Cet ouvrage est financé par la Commune de Puidoux et aucune subvention n'est octroyée.

Travaux de génie civil	CHF	110'000.00
Déplacement de la glissière de sécurité	CHF	5'100.00
Marquage de la signalisation	CHF	2'750.00
Installation de l'éclairage public	CHF	3'458.50
Honoraires	CHF	25'125.00
Travaux forestiers	<u>CHF</u>	<u>4'250.00</u>
Sous-total 1	CHF	150'683.50
Divers et imprévus (10%)	<u>CHF</u>	<u>15'068.35</u>
Total HT	CHF	165'751.85
TVA (8.1%)	CHF	13'425.90
Total TTC	CHF	179'177.75
Total TTC arrondi	<u>CHF</u>	<u>180'000.00</u>

**1 VSS** → La VSS est l'organisme suisse qui édicte des normes dans le domaine de la route et des transports. L'Etat de Vaud s'appuie sur ces normes dans le cadre notamment des projets routiers. Dans ce cas de figure, la norme VSS 640'070 concerne le trafic piétonnier

### CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité de Puidoux prie le Conseil communal de Puidoux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le Préavis municipal no 03/2024 du 30 avril 2024, concernant une demande de crédit TTC de CHF 180'000.00 pour l'extension d'un trottoir et la création d'un nouveau trottoir au Ch. du Signal (Z.I. du Verney) ;
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

## DECIDE

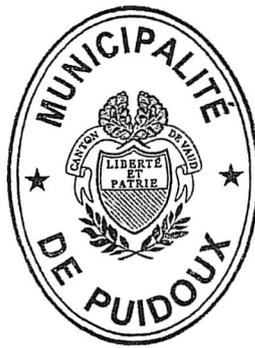
1. D'autoriser la Municipalité à procéder l'extension d'un trottoir et la création d'un nouveau trottoir au Ch. du Signal (Z.I. du Verney) conformément au préavis municipal no 03/2024 du 30 avril 2024 ;
2. D'octroyer à cet effet un crédit TTC de CHF 180'000.00 ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale sans recourir à l'emprunt ;
4. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge du service des travaux et de l'amortir par celui-ci.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



R. Gilliéron



La Secrétaire



L. Morerod

Annexe : Plans de situation et coupes

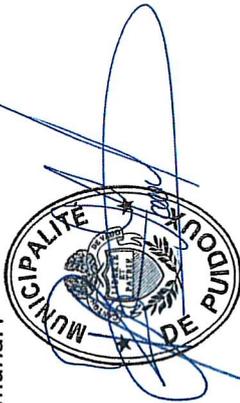
Municipal délégué : M. Serge Tettoni

**COMMUNE DE PUIDOUX**  
**Projet d'extension d'un trottoir existant et création d'un nouveau trottoir au chemin du Signal - ZI du Verney**  
**Mutation et transfert d'une partie de la parcelle privée 2869 aux DP 39 et DP 42**

**Situation - Plan des emprises**

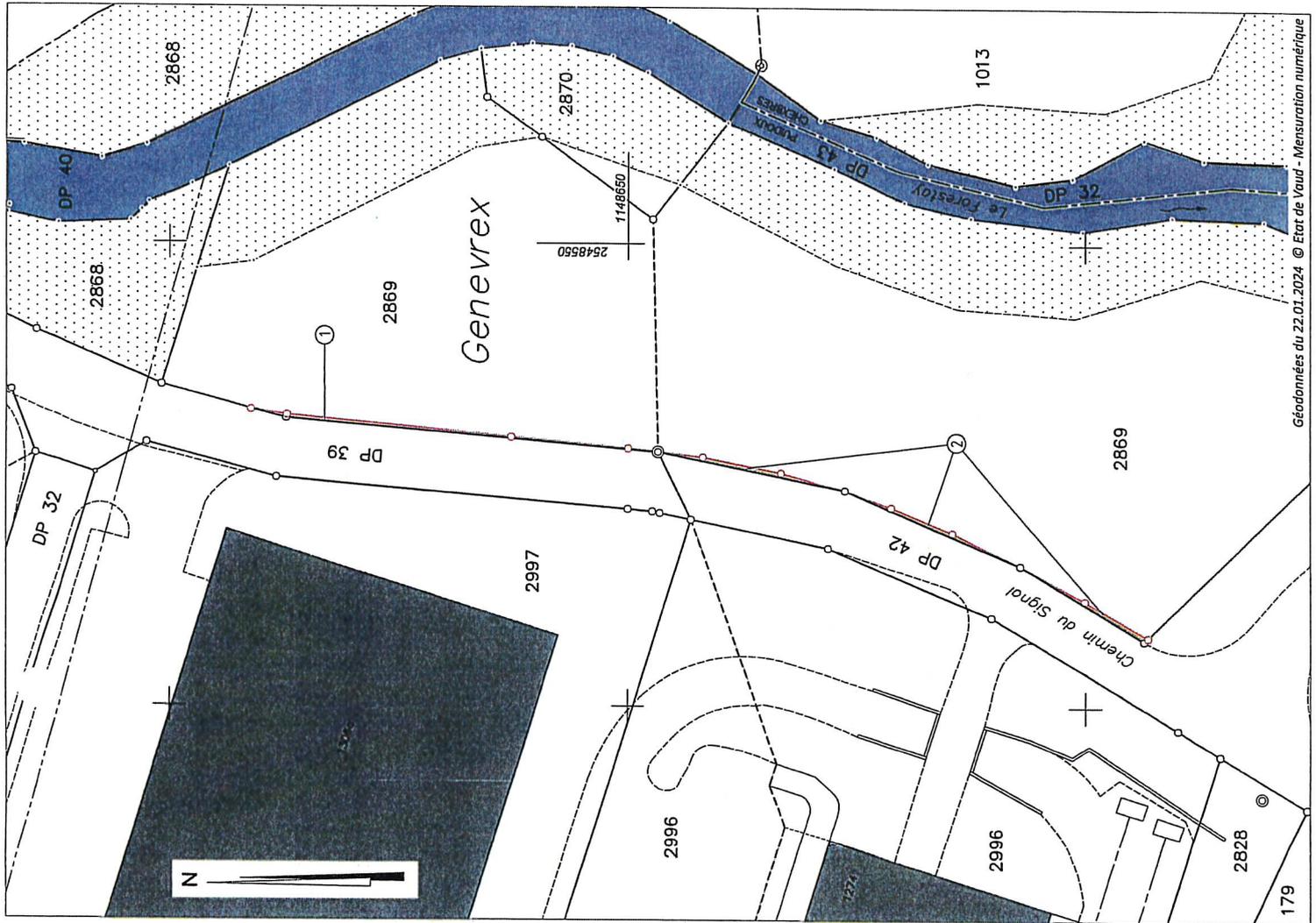
Soumis à l'enquête publique au greffe municipal de Puidoux

du 12.04.2024 au 12.05.2024

Sceau communal:  


**CESSIONS - Tableau récapitulatif des emprises**  
 (Surface bornage réservé)

N° ad hoc	N° parcelle	Cession m <sup>2</sup>	Propriétaire	Cédé
1	2869	12	Puidoux, la Commune	Domaine public communal DP 39
2	2869	20	Puidoux, la Commune	Domaine public communal DP 42



COMMUNE DE PUIDOUX

Chemin du Signal



Réalisation d'un trottoir au chemin du Signal

SITUATION, COUPES		PROJET	
N° de plan	DATE	DATE	ÉTAT
70-136	07/10/01	12/04/10	PROJET
VILLE: 1250, 130		DATE: 12/04/10	
PROJET: 07/10/01		ÉTAT: PROJET	

MODIFICATIONS	
DATE	CONTENU

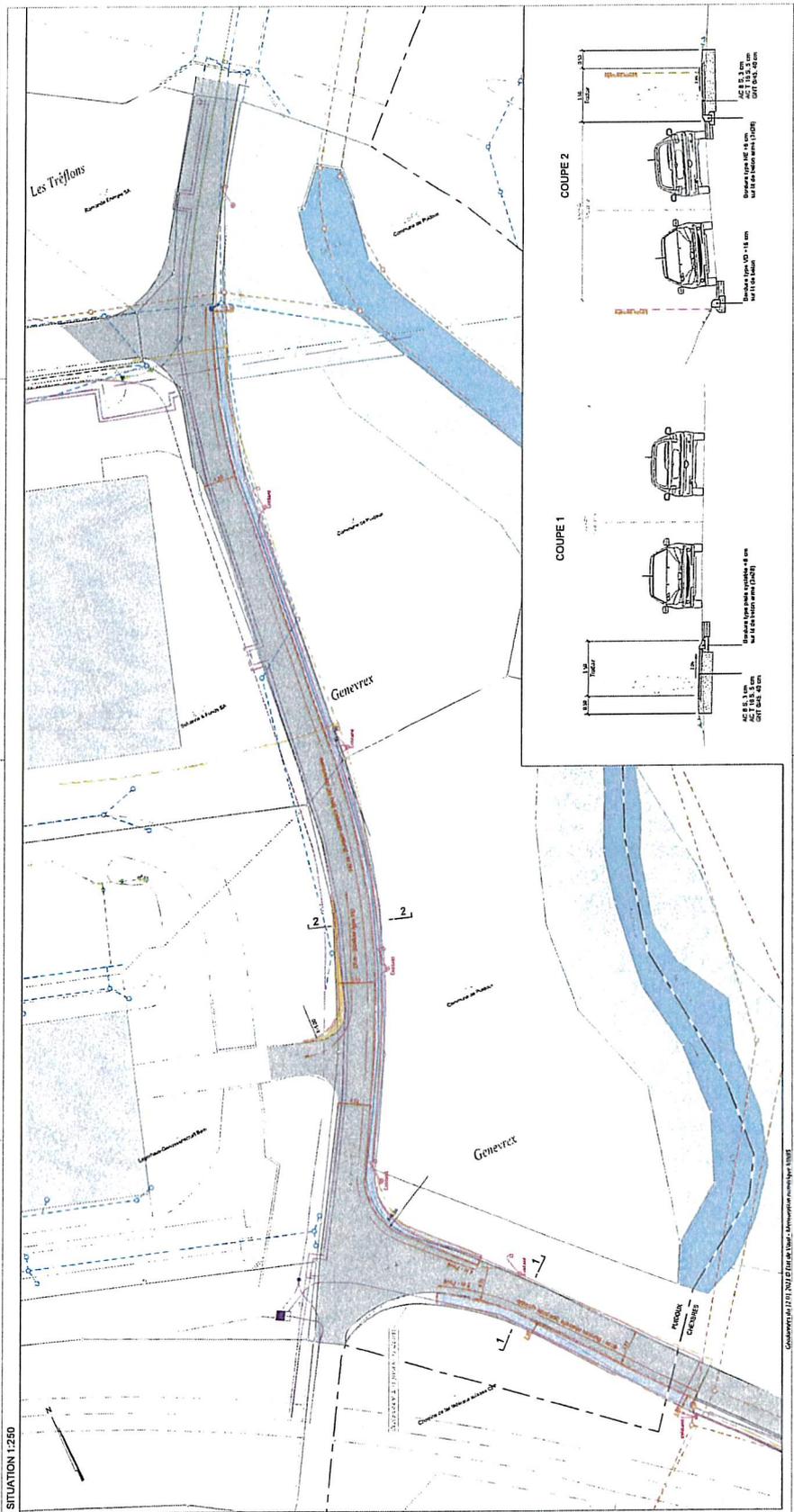
Approuvé par le Maire  
 Le Secrétaire  
**GEMETRIS**

**LEGENDE - ANNUBIENDELS**

- PROJET: Chemise, Ligne, Surface amovible (sans trottoir)
- EXISTANT: Chemise, Ligne
- ENVIRONNEMENT: Eau, Mer, Forêt, Bâtiment, Terrain
- PROTECTIONS: Eau, Mer, Forêt, Bâtiment, Terrain
- PROTECTIONS: Eau, Mer, Forêt, Bâtiment, Terrain

**LEGENDE - JOURS**

- PROJET: Chemise, Ligne, Surface amovible (sans trottoir)
- EXISTANT: Chemise, Ligne



SITUATION 1:250

Calculé par 1711 701 01 sur les plans - Modifié par 1711 701 01